



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 MARS 2012

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_A049

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Modification de la délibération n°2010_A091 relative aux fonds de concours incitatifs - Aide à l'acquisition de véhicules électriques

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Helliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Jean-Pierre SAEZ
Co-rapporteurs : Guy BARRET
Jacques BUCKI

Thématique : Environnement, cadre de vie et développement durable

Objet : Modification de la délibération cadre n° 2010-A091 relative aux Fonds de concours incitatifs – Aide à l'acquisition de Véhicules Electriques

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il est proposé de modifier la délibération cadre n°2010_A091 adoptée par le Conseil de Communauté du 24 juin 2010, relative aux fonds de concours incitatifs pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie afin de porter l'aide à l'acquisition de véhicules électriques à 5 000 € au maximum, correspondant à 25% de son coût hors taxes.

Exposé des motifs :

Depuis plusieurs années, la CPA a mis en place une aide à destination des communes de son territoire pour l'acquisition de véhicules propres. Ce dispositif a été revu pour orienter ce financement exclusivement pour l'acquisition de véhicules électriques. L'aide financière avait été fixée à 2.000 €/véhicule avec un plafond de 20% du coût hors taxes du véhicule (délibération n° 2010-A091). Ce fonds de concours venait compléter le super bonus de l'ADEME pour les communes (20% de la valeur du véhicule avec un maximum de 5000 Euros) qui a été supprimé en début d'année 2011.

Considérant la discussion intervenue en Bureau Communautaire et le souhait exprimé par les membres de la commission environnement que soit augmentée l'aide aux communes tout en maîtrisant les dépenses, il a été proposé que la CPA se substitue à l'aide de l'ADEME c'est-à-dire d'accorder jusqu'à un plafond de 5 000 € d'aide par véhicule électrique correspondant à 25 % du coût moyen d'un véhicule.

Au regard des aides accordées jusqu'à présent (6 véhicules sur 2010-2011), cela représenterait un budget d'environ 30 000 € par an.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n° 2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de concours incitatifs - délibération cadre et notamment à l'ajustement du dispositif du Fonds d'intervention pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;

VU la délibération n° 2010-A117 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative au Plan National Véhicules Electriques – Proposition d'actions sur la CPA

VU la délibération n° 2010-B458 du Bureau Communautaire du 29 septembre 2010 relative au Projet de Plan Véhicules Electriques du Pays d'Aix ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 17 novembre 2011;

VU l'avis du Bureau communautaire du 27 janvier 2012.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la modification apportée à la délibération n° 2010-A091 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 relative aux Fonds de concours incitatifs en portant l'aide aux communes pour l'acquisition d'un véhicule électrique à 5 000 € au maximum et correspondant à 25% de son coût hors taxes ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son Représentant à signer les pièces relatives à ces dossiers ;
- **DECIDER** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget 1DR Section Investissement, imputation 832/20414, dans le cadre de l'AP/CP 2010/9

OBJET : Environnement, cadre de vie et développement durable - Modification de la délibération n°2010_A091 relative aux fonds de concours incitatifs - Aide à l'acquisition de véhicules électriques

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 MARS 2012